NOUVELLE REVUE THÉOLOGIQUE

84 N° 8 1962

De l'inégale valeur des psaumes. Remarques à propos d'une éventuelle refonte du psautier liturgique

E. BERNIMONT (op)

p. 843 - 852

https://www.nrt.be/it/articoli/de-l-inegale-valeur-des-psaumes-remarques-a-propos-d-une-eventuelle-refonte-du-psautier-liturgique-1778

Tous droits réservés. © Nouvelle revue théologique 2026

De l'inégale valeur des psaumes

REMARQUES À PROPOS D'UNE ÉVENTUELLE REFONTE DU PSAUTIER LITURGIQUE

Après la promulgation du Code des Rubriques en 1960, Mgr Martimort observait : « Un des principaux soucis de la réforme liturgique, c'est la recherche d'abrégements à faire dans l'office divin, de telle sorte qu'il puisse devenir la prière joyeuse et dilatante même des clercs accablés par l'action pastorale d'aujourd'hui. Ces abrégements, unanimement désirés, seront d'autant plus nécessaires que le clerc pratiquera mieux le *mens concordet voci,* et qu'au lieu d'acquitter matériellement la servitude d'un *multiloquium,* il cherchera à goûter les textes dans la récitation lente et méditative. Parmi ces abrégements possibles, certains engagent les *altiora principia* à soumettre au Concile, ou du moins une refonte telle que les livres actuels ne pourraient plus servir, comme par exemple la distribution du Psautier sur quinze jours, la suppression de l'heure de Prime (qui est historiquement un doublet des Laudes). La présente réforme se situant dans le cadre des livres actuels, les abrégements restent forcément réduits, mais sont très substantiels cependant [1] ».

Très substantiels, c'est vrai. Mais la presse n'a-t-elle pas exagéré quelque peu l'importance de l'allégement réalisé : en fait, la suppression de cinq leçons, six répons et quelques mémoires, compensée par le doublement des antiennes, fait à peine un demi quart d'heure dans l'office choral psalmodié... Or, indépendamment de l'accroissement des tâches pastorales et apostoliques, deux évidences s'imposent dont il faut bien tenir compte.

D'abord la durée utile moyenne de nos journées se trouve réduite par la nécessité qu'impose la vie moderne d'accorder au sommeil et à la détente, à la « récréation », des heures qu'on leur refusait jadis sans grand dommage. Ensuite se manifeste une répugnance plus grande et, semble-t-il, croissante à mesure que la vie se modernise, pour les longueurs et la verbosité : à part les régions qui ont encore échappé à l'accélération générale et au chronométrage de l'existence, quel public actuel supporterait — sauf pour des événements exceptionnels comme des ordinations, des canonisations, certaines audiences de cour d'assises — les interminables séances qui tenaient en haleine le public d'autrefois? Cette répugnance, sensible en tout domaine, l'est davan-

1. *La Maison-Dieu,* n° 63 bis, p. 34.

tage en matière de culte. Plutôt que d'une baisse de la piété, elle peut être l'indice d'une tendance vers plus de vérité et de plénitude : ne voyant plus la possibilité ou l'intérêt d'en faire *autant*, on voudrait le faire *mieux*. Or la croissance de la qualité aux dépens de la quantité est, en soi, indice de progrès.

Antérieure et supérieure à toute question de longueur ou de brièveté se pose donc celle de la vérité, cette concordance profonde de la pensée et du vouloir avec les paroles, dont Mgr Martimort soulignait si justement le besoin. *Psalmis et hymnis cum oratis Deum, hoc versetur in corde quod profertur in ore*, dit la Règle de saint Augustin, faisant écho à l'Evangile.

Or il est d'évidence qu'à côté de tant de psaumes d'une richesse et d'une beauté inaltérables, d'autres sont d'un souffle ou d'une facture nettement plus pauvres ou n'éveillent plus chez nous les mêmes résonances que chez leurs premiers destinaires, et certains même s'harmonisent assez difficilement avec la pensée et la sensibilité chrétiennes. Nier *a priori* ces inégalités au nom de l'inspiration divine supposerait de celle-ci une notion simpliste et contraire à l'enseignement traditionnel. Comme le rappelle l'encyclique *Divino afflante Spiritu*, l'auteur humain, « conduit par la motion divine, use cependant de ses facultés et de ses forces, de telle sorte qu'on peut facilement discerner dans l'œuvre composée par lui *son caractère particulier et, pour ainsi dire, ses traits et linéaments personnels* [2] ». Tout l'Ancien Testament atteste le caractère progressif de la révélation et de la pédagogie divines; oublier ce caractère préparatoire et progressif serait méconnaître l'enrichissement qu'apporte l'Evangile et la supériorité de son « vin nouveau ». Le Psautier biblique n'a pas été inspiré et composé d'emblée pour le culte chrétien, mais pour celui de la Jérusalem ancienne... Dans ce Psautier lui-même un progrès et un affinement de la piété ne sont-ils pas tangibles, sous une frappe quelquefois moins belle, entre des pièces de l'époque royale et nombre de celles datant de l'Exil ou d'après? On était sans doute moins préparé à l'observer en un temps où la collection entière figurait dans nos livres sous le titre de *Psalterium sancti David regis*.

S'il en est ainsi, s'interdire tout discernement, se croire obligé de placer sur le même plan privilégié dans l'usage cultuel ces cent cinquante pièces si inégales et si diverses, et considérer leur récitation hebdomadaire intégrale, doublets compris, comme un principe sacré et immuable serait peut-être s'établir dans un servilisme inconscient et cultiver la lettre aux dépens de l'esprit. D'ailleurs, en fait, l'Eglise a toujours pratiqué une certaine liberté avec les psaumes aussi bien qu'avec les autres textes bibliques, scindant celui-ci, écourtant celui-là

2. Les mots en italiques sont une citation de l'encyclique *Spiritus Paraclitus* de Benoît XV.

(du moins pour l'usage festif), accordant à tel autre une prédilection marquée [3].

*
* *

La première suppression plausible, et la plus simple, serait celle des *doublets*, du moment que nulle raison spéciale, nulle valeur intrinsèque n'invite à leur accorder un double emploi; et c'est le cas pour tous, pensons-nous. — Ainsi le psaume 107 (Prime du samedi) est la combinaison de deux emprunts : les versets 1-6 reprennent 56, 8-12, tandis que les versets 7-14 répètent 59, 7-14; si la première tranche est belle, la seconde est de médiocre intérêt pour nous : elle proclame des revendications ou des intentions agressives sur Sichem, Souccoth, Galaad, Manassé, Ephraïm, Moab, Edom, la Philistie... Voilà donc un psaume qui disparaîtrait de l'usage liturgique sans nul inconvénient. — Du psaume 134 (Laudes du mardi), la strophe 10-12, évoquant « Séhon roi des Amorrhéens et Og roi de Basan », reparaîtra en 135, 17-22, tandis que le passage 15-20 est une redite presque textuelle de 113, 12-19, sans intérêt spécial. Resteraient donc de ce psaume les versets 1-9 et 13-14, eux-mêmes non exempts de réminiscences.

Nous venons de parler du psaume 113 (Vêpres du dimanche). Il est formé, comme on sait, de deux psaumes bien distincts, dont le second commence au verset 9. Il serait d'autant plus normal de les disjoindre que l'ensemble est long et disparate. Mais peut-être serait-il préférable et plus simple de laisser tomber la seconde partie, qui n'offre guère d'intérêt : l'inertie des idoles, les catégories en Israël, l'homme destiné au shéol.

Cette dernière idée, que rien ne paraît redresser, rend impossible à accorder avec l'espérance chrétienne le psaume 87 (Complies du samedi), qu'on intitule « prière du fond de la détresse » (B. de Jérus.) ou « détresse d'un désespéré » (Dhorme). Pour la faire passer, il nous faudrait au moins atténuer la rigueur accablante de l'alternative, réconfort terrestre ou effondrement dans le shéol, en laissant tomber les versets 11-13 : « Est-ce pour les morts que tu feras merveille, les mânes se lèveront-ils pour te louer? » etc. — Par contre, le psaume 127 (Vêpres du mercredi) chante les espoirs du fidèle et les bénédictions qu'il attend, mais en des termes si différents de l'espérance et des béatitudes évangéliques, qu'il n'est plus qu'une solution : transposer toute cette idylle au figuré; tout au plus pourrait-on la garder, à notre avis, pour une liturgie nuptiale.

3. Prédilection, par exemple, pour les psaumes 50, 62, 92, 94, 99, 109, 118, 129, 148. — *La numérotation employée au cours de cet article est celle du psautier liturgique, c'est-à-dire de la Vulgate.*

On peut discuter l'opportunité de garder certains longs psaumes *narratifs,* qui traitent avec force détails et noms propres, dans une optique parfois très particulariste et sur un mode monotone, un thème d'histoire nationale qui n'aura jamais plus pous nous et nos neveux, quoi qu'on fasse, la même actualité ni la même puissance évocative que pour l'Israël ancien (ou l'Israël moderne). Qui n'a pas secrètement lutté contre l'ennui que distille cet interminable psaume 77 qui occupe les deux premiers nocturnes du vendredi? Les trois psaumes 104, 105 et 106, formant les matines du samedi, se supportent mieux, sans avoir encore, le second surtout, rien de passionnant [4].

*
* *

La plus grosse difficulté et la plus communément ressentie, on le sait, vient des psaumes de vengeance et de malédiction, qui nous font chanter des couplets comme celui-ci, du psaume 57 (Sexte du mercredi) :

Elohim, brise leurs dents dans leur bouche,
casse les crocs des lionceaux, Iahvé!
Qu'ils s'écoulent comme les eaux qui s'en vont,
qu'ils se fanent comme l'herbe qu'on piétine!
Qu'ils soient comme la limace qui fond à la marche,
comme l'avorton qui n'a pas vu le soleil! (...)
Le juste sera joyeux d'avoir vu la vengeance,
il lavera ses pieds dans le sang du méchant!

Et cela reprend au psaume suivant (None du même jour) :

Dans ta fureur achève-les, achève-les, qu'ils ne soient plus!
Qu'ils reviennent le soir, qu'ils aboient comme des chiens,
qu'ils rôdent pour manger
et grognent s'ils ne sont pas repus!
Quant à moi, je chanterai ta puissance
et dès le matin j'acclamerai ta grâce...

Mais, dira-t-on, ces invectives permettent précisément de mesurer toute la supériorité de la morale et de l'esprit évangéliques. Certes. Mais dans l'office liturgique, il ne s'agit pas d'une lecture documentaire, d'une page d'histoire des religions, à relire comme on le ferait d'un texte d'action de grâces ou d'imprécation de quelque conquérant assyrien, mais de l'expression même de notre âme en prière...

---

4. Ne serait-ce pas de même un allégement souhaitable que d'achever le psaume d'invitatoire, 94, par le verset *Hodie si vocem eius audieritis, nolite obdurare corda vestra,* sans poursuivre par Massa, Meriba et la suite? On remarquera que le Ps. 99, des Laudes du dimanche, ferait également un bel invitatoire.

Un récent article de la revue *Bible et vie chrétienne*[5] préconise pour l'usage des psaumes de malédictions une méthode double. « Suivant les moments et la grâce, nous les redirons avec les sentiments de l'auteur humain le psalmiste ou avec ceux de l'auteur divin, l'Esprit Saint ». Il faudra jouer alternativement sur l'un ou l'autre registre, de la manière suivante :

Première hypothèse : « A ces jours où honnêtement je ne puis plus me situer dans l'Evangile, parce que je n'arrive pas à pardonner : accepter très humblement de trouver ma place dans l'Ancien Testament, d'entrer dans l'Ecriture à ce niveau des psaumes de vengeance puis, faisant confiance au Texte sacré, de me laisser conduire par la Parole de Dieu qui vit en ces Textes et saura m'amener, si je me laisse faire, sans rien brusquer, mais seulement parce que mon cœur deviendra « tout brûlant », jusqu'au pardon avec le Christ en croix ». — A quoi je ferais deux objections. La première est que je ne peux pas délibérément acquiescer, fût-ce à titre provisoire, à une situation intérieure qui me mettrait en contradiction avec la morale évangélique, quitte à ajouter : Voilà ce qu'en fait je pense et souhaite ; maintenant, Seigneur, tâchez de me convertir... Le conseil donné ne saurait m'entraîner au-delà d'une limite qui me ferait dire : Voilà ce que je penserais et crierais *si* je n'étais pas chrétien, et si je ne me souvenais, Seigneur, de vos paroles « On vous a dit... mais moi, je vous dis... », et de votre exemple. La seconde objection est celle-ci : si j'ai commencé par épouser les sentiments de vengeance exprimés par les textes, comment ajouter que je ferai, pour le reste, « confiance à la Parole de Dieu qui vit en ces Textes », étant entendu que chaque psaume constitue une prière singulière et complète, et qu'en effet mon office liturgique va peut-être s'achever sur ce texte vengeur comme sur son ultime expression ? Car n'est-ce pas sur des accents de cette sorte que se clôt, par exemple, l'heure de None du samedi, et avec elle le psautier de la semaine ?

Seconde hypothèse : « Dans les moments de grâces, et c'est l'état normal du chrétien, nous pourrons les dire avec les sentiments de l'auteur divin, l'Esprit Saint, et cet Esprit, priant en nous, nous invitera à faire de ces *psaumes de malédiction* des *psaumes de consécration* » ! — Comment cela ? En retournant contre le monde mauvais, et contre moi-même d'abord, toutes les invectives et malédictions de ces psaumes, en m'offrant aux coups de Dieu pour qu'il frappe, taille et coupe. « Sans paradoxe, ne peut-on dire alors que ces *psaumes de malédiction* sont, dans leur sens littéral plénier, des *psaumes de consécration* et qu'ils sont peut-être, parmi tous les psaumes, les prières qui nous font entrer le plus avant et le plus personnellement dans le mystère

5. E. Charpentier, *Comment prier les « psaumes de malédiction? »*, dans *Bible et vie chrétienne*, n° 41, pp. 52-57.

de la rédemption : nous demandons à Dieu de bien vouloir nous étendre lui-même sur le bois de la croix et de détruire tout ce qui en dépasse... » Ces psaumes exprimeraient donc le duel entre les deux hommes qui sont en moi : « Cette lutte du juste contre l'impie est dramatique : le théâtre en est moi-même, car je suis l'un et l'autre ! Le juste peut bien désirer baigner ses pieds dans le sang du méchant : cela n'est plus odieux, car ce sang, c'est le mien mêlé au sang du Christ ! »

On appelle cela sens plénier. Mais dans la mesure où il faut faire violence aux textes, et ce sera largement le cas malgré tout pour nombre d'entre eux, sommes-nous en présence d'un sens plénier ou d'un sens hardiment accommodatice ? En tout cas, il ne sera extrait de la matière textuelle qu'au prix d'une chimie laborieuse et d'un malaxage énergique. Et le suc gardera quelque chose d'amer. Car sans doute l'ascèse chrétienne sait traiter le corps avec rudesse et faire dans les affections égoïstes les amputations nécessaires — elle n'oublie pas Marc 9, 43-48 ni 1 Cor. 9, 27 — jusqu'à sacrifier même la vie corporelle (*adhuc et animam suam*) ; mais un état d'hostilité et d'agressivité envers soi-même traité comme personne étrangère serait-il une formule heureuse pour la vie psychologique et spirituelle, laquelle doit tendre à l'unification ? On reconnaît du moins que « le psalmiste bien sûr, n'a pas pensé à cela ». L'Esprit Saint non plus, croyons-nous, et la méthode proposée, très noblement intentionnée, remplace une équivoque par une autre.

Ne serait-il pas plus naturel de lire ces textes dans une perspective de jugement final, celle du nécessaire et définitif triomphe du bien sur le mal, et donc sur les êtres qui se seront *finalement* obstinés dans le mal, à commencer par ceux qui le sont déjà ? La victoire du Bien ne va pas sans la défaite et l'écrasement du Mal, pour autant que celui-ci refuse une libre soumission. Vouloir l'une sans l'autre serait d'un sentimentalisme absurde ; on n'a que trop accusé déjà le christianisme d'avoir dévirilisé l'humanité ! Voilà sans doute l'exégèse spirituelle la plus souvent préconisée. Que j'entende et lise dans cette perspective telles pages d'apocalypses, parfait. Mais les textes psalmiques en cause visent des situations présentes et me situent, moi, *homo viator*, par rapport à des contemporains cheminant comme moi clopin-clopant, trop souvent à contre-sens, et qui n'ont pas dit leur dernier mot. Or l'Evangile m'enjoint, avant le jugement de Dieu, de réserver le mien, de ne point les confondre avec leur erreur ou leur péché, maudissant les hommes en maudissant leurs actes — « Les hommes valent généralement mieux que leurs actes », disait un jour Pie XI, *Benedicite et nolite maledicere* —, mais de les aimer et de les aider, de leur vouloir et de leur faire du bien, *cum dilectione hominum et odio vitiorum*, selon la formule de la Règle augustinienne.

Reconnaissons donc, et tirons-en les conclusions, que ces psaumes et autres textes de même veine sont nettement *pré-chrétiens*. Animés d'un sens aigu des droits divins et de la justice collective, préoccupés de rétribution dans la vie présente comme expression de la justice divine, ils dissocient mal pécheur et péché, actes et intentions, voire coupables et innocents : imprécations contre toute une famille, tout un peuple (« Heureux qui saisira tes petits pour les broyer contre le roc ! »). Or, de même que la Loi nouvelle a gardé de l'ancienne ce qui était meilleur et durable, laissant le reste comme dépassé — *dicendo novum veterавit prius* (He 8, 13) — de même l'Eglise fait-elle, parmi les textes qui doivent nourrir sa méditation et traduire sa prière, un choix qui s'ajuste et se parfait avec le temps. Les textes lyriques n'échappent pas à cette loi, qui est celle de la vie et de l'Esprit.

On peut donc croire, quant au sujet qui nous occupe, que les suppressions suivantes dans le psautier liturgique seraient en général accueillies désormais comme un soulagement et un progrès :

Ps. 16, vv. 13-14 et peut-être aussi 10-12; le reste est fort beau.
Ps. 17, vv. 38-49; en outre peut-être 21-27, section qui ressemble trop à la prière du pharisien de l'Evangile, confiant en sa propre justice.
Ps. 27, vv. 4-5, et Ps. 34, vv. 1-8, lequel commencerait par « Mon âme jubilera dans le Seigneur ».
Ps. 54, tout au moins les vv. 16 et 24, sinon le tout.
Ps. 57, vv. 7-12, cités plus haut; le maintien des vv. 1-6 devient inutile.
Ps. 58, appels à une vengeance divine sans pitié contre les nations.
Ps. 59, demande de réussite dans une guerre de revanche après une défaite.
Ps. 68, vv. 23-29, qui sont une suite d'imprécations terribles.
Ps. 78, plainte sur la ruine du Temple, que ne déparerait pas l'omission des vv. 6, 7, 10 et 12, qui sont un appel à la vengeance.
Ps. 82, malédictions hérissées de vingt noms propres dans les six versets de la section médiane, et d'allusions difficiles à saisir.
Ps. 100, dont la finale se concilie difficilement avec la parabole évangélique de l'ivraie, et l'ensemble avec celle du pharisien et du publicain.
Ps. 108, réquisitoire impitoyable contre un accusateur :

> Que ses fils deviennent orphelins et sa femme veuve !
> Que ses fils rendus vagabonds et mendiants
> soient expulsés de leurs ruines !
> Que sa postérité soit vouée à l'extermination...
> Puisqu'il a aimé la malédiction, qu'elle fonde sur lui ! etc.

Il ne s'agit donc pas de maudire... mais on y passe toute l'heure de None du samedi !
Ps. 128, du moins la finale : « Qu'ils deviennent comme l'herbe des toits qui se dessèche dès avant qu'on l'arrache ! » etc.
Ps. 136, chant d'exil, d'une nostalgie si émouvante qu'on voudrait voir finir avant les trois derniers versets.

*
* *

Le psautier liturgique romain comporte chaque jour trente-trois psaumes ou sections psalmiques outre le psaume invitatoire, soit au total deux cent trente-deux psaumes ou sections, augmentés de quatorze chants pris en d'autres livres de l'Ancien Testament et des trois cantiques évangéliques. La suppression éventuelle de Prime en atteindrait vingt et un : elle pourrait se faire de préférence par l'abandon de ces parties du recueil biblique qui sont pour des chrétiens plutôt un obstacle qu'une aide et un aliment. Or les suppressions suggérées dans cet article, outre les élagages partiels, atteignent une vingtaine de psaumes ou sections existantes.

En voici d'abord dix-huit que nous sacrifierions allégrement, *salvo meliore iudicio* : 17 (3e section liturgique), 34 (1re section), 57, 58 (les 2 sections), 59, 77 (les 6 sections), 82, 100, 107, 108 (les 3 sections). Et en voici trois qui nous ont semblé fort discutables : 54, 78 et 127. Encore une fois, rien n'empêcherait d'utiliser ces psaumes à l'occasion, dans un contexte liturgique particulier. Avec les coupures proposées, cela ne représenterait qu'environ la dixième partie du psautier. Il n'y a donc pas de quoi s'alarmer. Comme allégement de l'office, c'est même peu de chose encore.

Mais quant à la répartition des textes, n'est-il pas permis de souhaiter une réforme structurelle de l'office autrement profonde que ne serait, par exemple, la simple abolition de Prime? On sait que le psautier férial, hormis les Laudes, les Complies et le premier psaume de Prime, se contente de suivre en principe l'ordre même du psautier biblique, dont l'ordonnance n'a rien à voir avec les convenances liturgiques et cultuelles. Cette distribution facile, mais incohérente et toute superficielle, ne permet guère de marquer une heure de l'office d'un esprit propre, d'une tonalité dominante et homogène. Elle ne saurait traduire un état d'âme ou le susciter en profondeur. On récite d'affilée une suite de psaumes assez disparates, avec le souci majeur de n'en omettre aucun et de n'en laisser tomber aucun verset, ce qui entraîne l'accélération. C'est consacrer le primat de la quantité sur la qualité. Il est trop évident que les psaumes n'ont pas été composés ni inspirés pour cela! Que diraient les psalmistes inspirés en entendant les chrétiens enfiler ainsi leurs poèmes sacrés, dont chaque pièce était un tout, faite pour être exécutée sur tel mode choisi, en telle circonstance, souvent avec des pauses marquées (*sélah, diapsalma*) pour en assurer l'expression qualitative, méditative, religieuse?... Peut-être dans un siècle à venir saura-t-on revaloriser toutes ces richesses aujourd'hui plus ou moins saccagées, en tout cas banalisées.

*

* *

Terminons par une suggestion qu'un étalement du psautier liturgique rendrait réalisable. Il a fallu attendre la réforme de Pie X pour voir introduire dans la prière officielle autrement qu'à titre de lectures une douzaine des plus belles hymnes ou méditations lyriques éparses dans la Bible. Or combien d'autres, comparables aux plus beaux psaumes, mériteraient la même faveur! En fait, c'est beaucoup par la fortune de compilations tardives que telle pièce figure dans le Psautier biblique et telle autre ailleurs. Ne serait-il pas équitable et enrichissant de leur faire un plus large accueil. Citons à titre d'exemple :

a) dans les *livres prophétiques* : *Isaie* 2, 1-5 (rassemblement fraternel des peuples autour de la maison du Seigneur) ; 49, 1-6 (mission universelle du Serviteur, lumière des nations) ; 52, 7-10 (« Qu'ils sont beaux sur les montagnes... ») ; 55, 1-9 (« Vous tous qui êtes assoiffés... ») ; 63, 7-10 (action de grâces pour le salut accordé) ; *Jérémie,* 31, 31-34 (annonce de l'Alliance nouvelle, reprise en *Hébreux* 8, 8-12) ; *Baruch,* 5 (« Quitte, Jérusalem, la robe de ton deuil! ») ;

b) dans les *livres sapientiaux* : *Sagesse,* 1, 1-7 (accueil de la Sagesse et de l'Esprit divin) ; 6, 12-20 (rencontre de la Sagesse, beau psaume matinal) ; 7, 24-30 (la Sagesse, reflet de la lumière éternelle, autre psaume matinal) ; 8, 1-9 (les épousailles de la Sagesse) ; 9, 1-6 et 10-11 (très belle prière pour la demander) ; *Ecclésiastique,* 51, 1-2 (action de grâces pour le salut) et 13-22 (recherche et bienfaits de la Sagesse, encore une fois : le choix ne manque pas sur ce sujet!).

c) *du Nouveau Testament,* plutôt pauvre en pièces lyriques, le troisième Evangile a fourni les trois cantiques bien connus. Mais puisqu'on a fait chanter pendant des siècles le très didactique symbole *Quicumque,* à bien plus forte raison trouverait-on dans le IVe Evangile des pages dignes de cet honneur : le Prologue (1, 1-14), la Vigne mystique (15, 1-17), la Prière sacerdotale (17)...

Saint Paul nous offre de son côté : l'hymne à l'amour de Dieu (Rm 8, 28-39) ; les belles hymnes christologiques (Ph 2, 6-11 ; Col 1, 13-20 et surtout Eph 1, 2-12) ; l'éloge de la charité (1 Co 13, 4-13).

Dans l'*Apocalypse,* enfin :

15, 3-4 : « Grandes et merveilleuses sont tes œuvres, Seigneur... »

19, 5-9 : en omettant quelques chevilles en prose on trouve ce chant :

« Louez notre Dieu, vous tous qui le servez,
vous tous qui le craignez, les petits et les grands!
Alleluia, car il a pris possession de son règne,
le Seigneur, notre Dieu tout-puissant.
Soyons dans l'allégresse et dans la joie
et rendons gloire à Dieu,

Car voici venues les noces de l'Agneau
et son Epouse s'est parée.
Elle obtint la faveur de se vêtir d'un lin d'une éclatante blancheur,
le lin que sont les bonnes actions des justes.
Heureux ceux qui sont invités
au festin des noces de l'Agneau! »

21, 3-4 et 6-9, le chant de la Jérusalem céleste :

« J'entendis une voix clamer du Trône :
Voici la demeure de Dieu avec les hommes et il demeurera avec eux;
Ils seront son peuple,
et lui, Dieu avec eux, sera leur Dieu.
Il essuiera toute larme de leurs yeux;
de mort il n'y en aura plus;
De pleur, de cri, de peine, il n'y en aura plus,
car l'ancien monde s'en est allé.

Et celui qui siège sur le Trône déclara :
Voici que je renouvelle toutes choses.
(Je suis l'alpha et l'oméga,
le principe et la fin)
A celui qui a soif,
je donnerai de la source de vie gratuitement.
Telle sera la part du vainqueur,
et je serai son Dieu et lui sera mon fils ».

22, 12-14 et 17, qui est la suite du précédent :

Voici que mon retour est proche et j'apporte avec moi le salaire
que je paierai à chacun à raison de son œuvre.
Heureux ceux qui lavent leur robe pour pouvoir jouir de l'arbre de vie
et entrer par les portes dans la cité!
Je suis le rejeton de la race de David,
l'étoile radieuse du matin.
Que l'homme assoiffé s'approche,
qu'à son gré, sans échange, il reçoive l'eau de la vie! »

Concluons. S'il est bon, sans doute, que le psautier liturgique demeure entièrement *biblique*, d'une part cependant il n'y eut jamais identité totale entre le *psautier* biblique et le psautier liturgique ; d'autre part il est normal et souhaitable que celui-ci, conservant tout ce que le premier a de meilleur, l'enrichisse des pièces les plus belles et les plus émouvantes léguées aux enfants de Dieu par les deux Testaments pour leur apprendre le langage de la joie, de l'espérance et de l'amour.

Liège E. BERNIMONT, O.P.
38, qual Mativa.